

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**
Comité de l'énergie**Troisième session**
Bangkok, 24-26 février 2021**Rapport du Comité de l'énergie sur les travaux de sa troisième session**

- I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention**
- A. Questions appelant une décision de la Commission**

1. Les recommandations ci-après du Comité de l'énergie sont portées à l'attention de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) pour examen et suite à donner :

Recommandation 1

Le Comité, réaffirmant que la transition énergétique dans la région Asie-Pacifique est nécessaire pour parvenir au développement durable et assurer la reprise après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) au moyen de la coopération régionale, et reconnaissant, dans ce contexte, les activités que mène le secrétariat en vue de s'attaquer aux questions de la sécurité et de la résilience énergétiques, recommande que le secrétariat intègre ces questions dans les activités qu'il entreprend aux niveaux régional, sous-régional et national.

Recommandation 2

Le Comité, reconnaissant les efforts que font les États membres pour atteindre leurs objectifs en matière d'accès à l'énergie, d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, constatant que la région Asie-Pacifique est encore loin de réaliser la vision consistant à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable, invite ses membres à accélérer le rythme des progrès vers la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 et à promouvoir davantage la mise en commun des données d'expérience et des enseignements à retenir, grâce à la coopération régionale, afin de contribuer efficacement à la réalisation de l'objectif 7.

Recommandation 3

Concernant l'organisation du troisième Forum Asie-Pacifique de l'énergie, qui se tiendra en 2023, le Comité recommande que l'ordre du jour soit élaboré en consultation avec les États membres, notamment par l'intermédiaire du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants

désignés par les membres de la Commission, et que les documents de référence soient élaborés en s'appuyant sur les conseils du Groupe d'experts sur la connectivité énergétique et du Groupe d'experts sur l'accès de tous à des services énergétiques modernes, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'utilisation plus propre des combustibles fossiles.

Recommandation 4

Le Comité recommande de renforcer les capacités nationales en matière d'énergie durable, notamment en ce qui concerne l'élaboration de stratégies pour une cuisson propre, et pour la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7, y compris à l'échelon municipal, et prie le secrétariat d'appuyer les États membres dans ces efforts.

2. Le Comité prie le secrétariat de faciliter les activités des États membres visant à mieux définir et à renforcer la connectivité énergétique dans le Pacifique afin d'atteindre l'objectif de développement durable n° 7.

B. Questions portées à l'attention de la Commission

3. Les décisions ci-après, adoptées par le Comité, sont portées à l'attention de la Commission :

Décision 1

Le Comité salue le travail accompli par le Groupe d'experts sur la connectivité énergétique et approuve la Feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques : promouvoir la connectivité électrique transfrontière à l'appui du développement durable. Le Comité décide que le Groupe d'experts continuera à fournir des conseils au secrétariat dans la mise en œuvre de la Feuille de route régionale.

Décision 2

Le Comité approuve, avec des amendements, le mandat du Groupe d'experts sur la connectivité énergétique et du Groupe d'experts sur l'accès de tous à des services énergétiques modernes, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'utilisation plus propre des combustibles fossiles¹.

II. Organisation

A. Ouverture, durée et organisation de la session

4. Le Comité a tenu sa troisième session à Bangkok et en ligne du 24 au 26 février 2021, en raison de la pandémie de COVID-19. La Secrétaire exécutive de la CESAP et M. Mohammad Hossain, Directeur général de Power Cell (Bangladesh) et Président de la deuxième session du Comité de l'énergie, ont prononcé des allocutions d'ouverture. Un message vidéo de M. Kulit Sombatsiri, Secrétaire permanent au Ministère thaïlandais de l'énergie, a été diffusé.

B. Participation

5. Les membres et les membres associés de la Commission ci-après ont participé à la session : Arménie ; Australie ; Azerbaïdjan ; Bangladesh ; Bhoutan ; Cambodge ; Chine ; États-Unis d'Amérique ; Fédération de Russie ; Fidji ; Géorgie ; Inde ; Indonésie ; Îles Marshall ; Japon ; Kazakhstan ;

¹ Annexe III.

Kirghizistan ; Malaisie ; Maldives ; Mongolie ; Nauru ; Népal ; Ouzbékistan ; Pakistan ; Papouasie-Nouvelle-Guinée ; Philippines ; République de Corée ; République populaire démocratique de Corée ; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; Singapour ; Sri Lanka ; Tadjikistan ; Thaïlande ; Timor-Leste ; Tonga ; Turkménistan ; Turquie ; Tuvalu ; Vanuatu et Viet Nam.

6. Un représentant de l'Espagne, qui a qualité d'Observateur permanent auprès de la CESAP, a participé à la session.

7. Les organismes, institutions spécialisées et fonds des Nations Unies ci-après étaient représentés : Agence internationale de l'énergie atomique ; Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets ; Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ; Organisation internationale du Travail ; Programme des Nations Unies pour le développement et Programme des Nations Unies pour l'environnement.

8. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : Agence internationale pour les énergies renouvelables ; Banque asiatique de développement ; Centre pour l'énergie de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ; Centre pour l'énergie de l'Association sud-asiatique de coopération régionale ; Communauté du Pacifique ; Initiative du Grand-Tumen et initiative Énergie durable pour tous.

9. Les organisations non gouvernementales, organisations de la société civile et autres organismes ci-après étaient également représentés : Centre de recherche sur l'énergie pour l'Asie et le Pacifique ; Conseil chinois de l'électricité ; Institut de recherche économique pour l'Asie du Nord-Est ; Institut de Stockholm pour l'environnement ; Institut des systèmes énergétiques Melentiev, branche sibérienne de l'Académie des sciences de Russie et Global Energy Interconnection Development and Cooperation Organization.

C. Élection du Bureau

10. Le Comité a élu le Bureau suivant :

Président : M. Jone Usamate (Fidji)
 Vice-Présidence : M^{me} Raushan Yesbulatova (Kazakhstan)
 M. Tumur Amarsanaa (Mongolie)
 M. Ganesh Prasad Dhakal (Népal)
 M^{me} Premrutai Vinaiphath (Thaïlande)

D. Ordre du jour

11. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session :
 - a) Allocutions d'ouverture ;
 - b) Élection du Bureau ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Sécurité énergétique et résilience dans le contexte de la crise liée à la maladie à coronavirus.

3. Suite donnée à la Déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une transition énergétique vers des sociétés durables et résilientes en Asie et dans le Pacifique et au deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie :
 - a) Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 7 en Asie et dans le Pacifique ;
 - b) Point sur les feuilles de route nationales pour la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 7 ;
 - c) Feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques intitulée « Promouvoir la connectivité électrique transfrontière à l'appui du développement durable » ;
 - d) Préparatifs du troisième Forum Asie-Pacifique de l'énergie en 2023.
4. Activités menées dans le cadre du sous-programme sur l'énergie :
 - a) Activités menées sur la période 2018-2019 et en 2020 ;
 - b) Activités prévues pour 2021 et 2022.
5. Examen de l'orientation future du sous-programme.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa troisième session.

E. Manifestations parallèles

12. Les séminaires, manifestations parallèles et spéciales ci-après se sont tenus en même temps que la session du Comité :

- a) 25 février 2021 : session extraordinaire sur le dialogue de haut niveau sur l'énergie qui se tiendra en 2021, M^{me} Damilola Ogunbiyi, Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'énergie durable pour tous, Administratrice de l'initiative Énergie durable pour tous et Coprésidente d'ONU-Énergie ;
- b) 26 février 2021 : manifestation parallèle sur l'accès à l'énergie dans la région Asie-Pacifique ;
- c) 26 février 2021 : dialogue sur l'élimination progressive du charbon dans la région Asie-Pacifique.

III. Résumé de la présidence

13. Il sera rendu compte des débats tenus pendant la session en ligne dans le résumé de la présidence, qui sera disponible une semaine après la fin de la session et sera joint au présent rapport en tant qu'annexe II.

Annexe I

Liste des documents

<i>Cote du document</i>	<i>Titre du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Distribution générale</i>		
ESCAP/CE/2021/1	La sécurité énergétique pour une énergie plus verte, plus résiliente et plus inclusive dans la région Asie-Pacifique	2
ESCAP/CE/2021/2	Suivi et examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 7 en Asie et dans le Pacifique	3 a)
ESCAP/CE/2021/3	Feuilles de route nationales pour la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 7	3 b)
ESCAP/CE/2021/4	Feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques : promouvoir la connectivité électrique transfrontière à l'appui du développement durable	3 c)
ESCAP/CE/2021/5	Examen des travaux du Comité de l'énergie	4
ESCAP/CE/2021/6	Rapport du Comité de l'énergie sur les travaux de sa troisième session	
<i>Distribution limitée</i>		
ESCAP/CE/2021/L.1	Ordre du jour provisoire annoté	1 c)
ESCAP/CE/2021/L.2	Projet de rapport	7
<i>Documents d'information (en anglais seulement)</i>		
ESCAP/CE/2021/INF/1	Information on preparatory work for the third Asian and Pacific Energy Forum	3 d)
<i>Informations disponibles en ligne (en anglais seulement)</i>		
www.unescap.org/events/committee-energy-third-session	Information for participants	
www.unescap.org/events/committee-energy-third-session	List of participants	
www.unescap.org/events/committee-energy-third-session	Tentative programme	

Annexe II

Résumé des débats de la troisième session du Comité de l'énergie établi par la présidence

I. Introduction

1. En raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la troisième session du Comité de l'énergie s'est tenue sous forme de session en ligne d'une durée de trois jours, à raison de quatre heures par jour, les 24 et 25 février 2021 et le 26 février 2021, jour de l'adoption du rapport. Compte tenu des contraintes de temps inhérentes à la session en ligne, et pour faciliter un échange de vues sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour, les pays ont été invités à concentrer leurs interventions sur les questions prévues aux points 2 à 5 de l'ordre du jour. Le résumé de la présidence rend compte des débats et des travaux de la troisième session du Comité. Les déclarations, telles qu'elles ont été prononcées pendant la session, sont disponibles sur le site Web du Comité à l'adresse suivante : www.unescap.org/events/committee-energy-third-session.

II. Résumé des débats tenus au titre des points 2 à 6 de l'ordre du jour

A. Sécurité énergétique et résilience dans le contexte de la crise liée à la maladie à coronavirus

(Point 2 de l'ordre du jour)

2. Le Comité était saisi de la note du secrétariat intitulée « La sécurité énergétique pour une énergie plus verte, plus résiliente et plus inclusive dans la région Asie-Pacifique » (ESCAP/CE/2021/1).

3. Les représentantes et représentants des membres et des membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ci-après ont fait des déclarations : Australie ; Bhoutan ; Chine ; États-Unis d'Amérique ; Fédération de Russie ; Inde ; Japon ; Népal ; Pakistan ; République de Corée et Singapour.

4. Le Comité a pris note des conséquences au niveau national comme régional de la pandémie de COVID-19 sur la production et la demande d'énergie, ainsi que sur la reprise de ce secteur. Une importance particulière doit être accordée à la diversification de la production d'énergie afin de garantir la stabilité du secteur énergétique dans la région.

5. Le Comité a pris note de l'adoption par les États membres de politiques visant à atteindre les cibles liées à l'objectif de développement durable n° 7. Des progrès ont été accomplis par les Gouvernements pakistanais et indien, qui ont concrétisé l'accès à l'énergie pour tous. Le Gouvernement népalais prenait des mesures actives pour y parvenir également.

6. Le Comité a pris note avec satisfaction des modalités de travail bilatérales et multilatérales mises au point par les États membres pour contribuer à l'avènement d'un secteur énergétique résilient au moyen du partage transfrontière de l'énergie et de la création de groupes de travail multipays destinés à faciliter l'accès durable à l'énergie pour tous.

7. Le Comité a noté que les États membres s'étaient attachés à étudier, développer et diversifier les sources d'énergie renouvelables et les nouvelles technologies énergétiques, telles que celles utilisant l'hydrogène et l'ammoniac, et a pris note de l'intérêt suscité par les véhicules électriques. Il a également constaté que les activités de recherche-développement dans le domaine de l'énergie se poursuivaient dans toute la région.

B. Suite donnée à la Déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une transition énergétique vers des sociétés durables et résilientes en Asie et dans le Pacifique et au deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie
(Point 3 de l'ordre du jour)

Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 7 en Asie et dans le Pacifique
(Point 3 a) de l'ordre du jour)

8. Le Comité était saisi de la note du secrétariat sur le suivi et l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 7 en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/CE/2021/2).

9. Les représentantes et représentants des membres et des membres associés ci-après ont fait des déclarations : Arménie ; Australie ; Bangladesh ; Bhoutan ; Chine ; Fédération de Russie ; Inde ; Japon ; Népal ; Pakistan ; République de Corée et Singapour.

10. La représentante du Programme des Nations Unies pour le développement a fait une déclaration.

11. Le représentant de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables a également fait une déclaration.

12. La représentante de la Global Energy Interconnection Development and Cooperation Organization a fait une déclaration.

13. Le Comité a souligné les efforts déployés par les gouvernements pour atteindre l'objectif de développement durable n° 7. Les gouvernements avaient inclus les cibles liées à l'objectif 7 ou des indicateurs nationaux correspondant à l'objectif 7 dans leurs documents de développement stratégique et leurs documents d'orientation.

14. Certains gouvernements se sont fixé des objectifs ambitieux visant à donner accès à l'énergie à 100 % de la population d'ici à 2030. Des travaux d'électrification et d'augmentation des capacités avaient eu lieu dans les zones urbaines et rurales grâce au développement de systèmes en réseau et hors réseau. Le Comité a noté le rôle que jouaient les accords bilatéraux et régionaux sur le commerce de l'électricité s'agissant de renforcer les échanges d'électricité et de garantir un approvisionnement fiable en électricité.

15. Le Comité a pris note des efforts déployés par les États membres pour assurer l'accès universel à des combustibles et des modes de cuisson propres, notamment des projets visant à généraliser l'utilisation de réchauds électriques à induction et du gaz de pétrole liquéfié. Le Comité a indiqué qu'il était nécessaire de développer tous les types d'énergie renouvelable, soulignant que des mesures de politique générale avaient été mises en œuvre dans certains pays pour promouvoir le déploiement des énergies renouvelables, politiques qui avaient conduit à une augmentation des investissements. Le Comité a pris note des objectifs ambitieux visant à accroître la part des énergies renouvelables, ainsi que des possibilités de déploiement de dispositifs hors réseau alimentés par les énergies renouvelables.

16. Le Comité a pris note des efforts déployés par les États membres pour améliorer l'efficacité énergétique d'ici à 2030, ce qui contribue à atténuer les changements climatiques, notamment grâce à la modernisation et au remplacement des centrales électriques et des infrastructures de transport et de distribution et à la réduction des déperditions d'énergie, mais aussi grâce à la mise en œuvre de technologies à rendement énergétique élevé. Les mesures de

transition énergétique représentaient une part importante des politiques énergétiques des gouvernements.

17. Le représentant de l'Australie a déclaré que son pays s'était engagé à aider d'autres pays à relever les défis liés aux changements climatiques et avait alloué des fonds à cette fin. Le Gouvernement japonais a apporté son aide aux Gouvernements du Samoa et des Tonga pour les aider à développer les énergies renouvelables afin que ces pays disposent d'un approvisionnement énergétique stable et résilient face aux catastrophes.

18. Le Comité a noté le rôle que jouait le gaz naturel dans le bouquet énergétique régional et dans la transition énergétique et a reconnu les efforts engagés par certains États membres pour améliorer leur bilan énergétique en réduisant l'utilisation du charbon et en utilisant des technologies plus écologiques.

19. En ce qui concerne l'impact de la pandémie de COVID-19 sur le secteur de l'énergie et les nouveaux défis à relever pour atteindre l'objectif de développement durable n° 7, le Comité était conscient que les crises actuelles pouvaient offrir de nouvelles opportunités propres à faciliter la transition énergétique vers la durabilité. Dans le cadre des préparatifs du troisième Forum Asie-Pacifique de l'énergie, qui aura lieu en 2023, il a été proposé de mener des recherches sur l'impact de la crise liée à la COVID-19 sur la réalisation de l'objectif 7.

20. Le représentant de la République de Corée a invité les membres du Comité à assister au Sommet « Partnering for Green Growth and the Global Goals 2030 » qui se tiendra à Séoul en 2021.

21. Le représentant de la Fédération de Russie a annoncé que le vingt-cinquième Congrès mondial de l'énergie se tiendrait en Fédération de Russie en 2022.

22. Le représentant du Bhoutan a souligné que son pays présidait un groupe appelé « Least Developed Countries Group on Climate Change » (groupe des pays les moins avancés sur les changements climatiques), par l'intermédiaire duquel le Bhoutan encourage les pays les moins avancés à tendre vers un objectif de 100 % d'énergies renouvelables d'ici à 2040.

Point sur les feuilles de route nationales pour la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 7

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

23. Le Comité était saisi de la note du secrétariat sur les feuilles de route nationales pour la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 7 (ESCAP/CE/2021/3).

24. Les représentantes et représentants des membres et des membres associés ci-après ont fait des déclarations : Bhoutan ; Géorgie ; Japon ; Népal ; Pakistan et Tonga.

25. Le représentant du Centre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour l'énergie a fait une déclaration.

26. Le Comité a indiqué qu'il espérait que les feuilles de route et la mise en œuvre des recommandations qu'elles contiennent contribueraient à définir des politiques permettant d'atteindre l'objectif de développement durable n° 7. Le secrétariat avait joué un rôle central en soutenant le processus d'élaboration des feuilles de route. Une représentante a remercié le secrétariat de son soutien,

notant que la feuille de route de son pays fournirait des orientations utiles pour l'élaboration de politiques dans son pays et que la coopération avec les acteurs locaux avait été importante dans l'élaboration de ladite feuille de route.

27. Les feuilles de route devaient donner un aperçu des politiques relatives à la production de nouvelles énergies renouvelables, au développement des infrastructures de transport et de distribution et aux possibilités de commerce international de l'électricité. Une plateforme propre à faciliter la conception de systèmes d'énergie renouvelable dans les États membres du Pacifique était nécessaire. Un État membre a demandé l'appui du secrétariat pour l'élaboration d'une feuille de route nationale et la réalisation d'une évaluation et d'une analyse des besoins dans le domaine de la cuisson propre.

28. Un représentant d'une organisation énergétique sous-régionale a insisté sur les possibilités de collaboration future avec le secrétariat pour dynamiser le potentiel des énergies renouvelables dans la sous-région de l'Asie du Sud-Est, cela afin de parvenir à un approvisionnement durable en énergie à un coût abordable.

Feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques intitulée « Promouvoir la connectivité électrique transfrontière à l'appui du développement durable »

(Point 3 c) de l'ordre du jour)

29. Le Comité était saisi de la note du secrétariat intitulée « Feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques : promouvoir la connectivité électrique transfrontière à l'appui du développement durable » (ESCAP/CE/2021/4).

30. Les représentantes et représentants des membres et des membres associés ci-après ont fait des déclarations : Chine ; États-Unis d'Amérique ; Fédération de Russie ; Inde ; Japon ; Népal ; Pakistan ; République de Corée ; Singapour ; Thaïlande et Tonga.

31. Les organisations intergouvernementales ci-après ont fait des déclarations : Centre de l'ASEAN pour l'énergie et Centre de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) pour l'énergie.

32. Le représentant du Conseil chinois de l'électricité a fait une déclaration.

33. Le Comité a noté qu'il importait que les plans de mise en œuvre de la Feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques dans la région Asie-Pacifique suivent la vision et les principes présentés dans le document d'une manière qui tienne compte du contexte de chaque sous-région.

34. Le Comité a reconnu le rôle important joué par la connectivité transfrontière des réseaux électriques et ses incidences sur l'économie, la société et l'environnement. Le Comité a noté en particulier son rôle dans le maintien de la sécurité énergétique, l'augmentation de l'offre d'électricité et l'adoption des énergies renouvelables, ainsi que sa contribution au renforcement de la résilience et à la reconstruction de l'économie après la pandémie de COVID-19. Un représentant a fait remarquer que le développement de la connectivité suscitait des inquiétudes liées à la sécurité énergétique.

35. À cet égard, plusieurs représentant(e)s ont informé le Comité de l'existence d'accords bilatéraux relatifs au commerce et à l'échange d'électricité, ainsi que de certains cadres sous-régionaux, notamment ceux des sous-régions des pays de l'ASEAN et de l'ASACR, portant sur l'élaboration de plans de connectivité et leur mise en œuvre. À cet égard, le Comité a noté l'importance

d'exploiter les synergies et d'éviter les doubles emplois. L'élaboration d'accords multilatéraux sur le commerce de l'électricité dans la région de l'ASEAN ainsi qu'entre l'Asie centrale et l'Asie du Sud était un fait encourageant.

36. On a fait valoir que l'engagement politique en vue d'harmoniser la législation et les codes de réseau aux niveaux national et sous-régional était important lors de la mise au point de plans de connectivité transfrontière des réseaux électriques. Dans ce contexte, le Comité a noté que les neuf stratégies présentées dans la feuille de route régionale pourraient faciliter une démarche en ce sens.

37. Le Comité a pris note des demandes faites par les États membres de veiller à ce que la mise en œuvre de la Feuille de route régionale se fasse dans les limites des ressources disponibles. Le Comité a également reconnu que la mise en œuvre de la Feuille de route régionale devrait faire intervenir les États membres de toutes les sous-régions ainsi que des représentant(e)s du secteur privé et d'autres parties prenantes.

38. Des représentant(e)s d'organisations sous-régionales travaillant dans le domaine de l'énergie ont informé le Comité de leurs initiatives et souligné les possibilités de collaboration. Un représentant a suggéré que le secrétariat réalise une enquête sur les besoins énergétiques futurs et étudie la possibilité d'une collaboration entre les États membres aux fins de la mise en œuvre de la Feuille de route régionale.

Préparatifs du troisième Forum Asie-Pacifique de l'énergie en 2023

(Point 3 d) de l'ordre du jour)

39. Le Comité était saisi d'un document d'information intitulé « Information document on preparatory work for the third Asian and Pacific Energy Forum » (ESCAP/CE/2021/INF/1).

40. Le représentant de la Fédération de Russie a fait une déclaration.

41. Il a été suggéré que le Comité examine les modalités d'organisation du troisième Forum Asie-Pacifique de l'énergie. L'accent a été mis sur l'importance d'organiser des consultations avec les États membres lors des préparatifs du Forum, notamment en menant des consultations informelles avec les membres du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission, afin de permettre aux États membres d'exprimer leurs préférences s'agissant des sujets et thèmes de discussion à privilégier et de faire connaître leurs vues et souhaits concernant l'organisation du Forum.

C. Activités menées dans le cadre du sous-programme sur l'énergie

(Point 4 de l'ordre du jour)

Activités menées sur la période 2018-2019 et en 2020

(Point 4 a) de l'ordre du jour)

Activités prévues pour 2021 et 2022

(Point 4 b) de l'ordre du jour)

42. Le Comité était saisi de la note du secrétariat sur l'examen des travaux du Comité (ESCAP/CE/2021/5).

43. Les représentantes et représentants des membres et des membres associés ci-après ont fait des déclarations : Chine ; États-Unis d'Amérique ; Fédération de Russie et Mongolie.

44. Le Comité s'est félicité des travaux visant à promouvoir l'énergie durable, en particulier s'agissant de l'élaboration du projet de feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques en tant que contribution du secteur de l'énergie au développement durable. La coopération régionale est un moyen de promouvoir le développement des énergies renouvelables à l'appui du développement durable.

45. Le Comité a examiné le mandat du Groupe d'experts sur la connectivité énergétique et du Groupe d'experts sur l'accès de tous à des services énergétiques modernes, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'utilisation plus propre des combustibles fossiles. Cet examen s'est concentré sur les dispositions concernant la présidence et les modalités d'organisation et de participation. Le Comité a proposé des modifications au texte du mandat tel qu'il figure à l'annexe III du présent document. Le Comité a également noté que les Groupes d'experts devraient veiller à la participation des États membres de toutes les sous-régions et que les informations devraient être partagées avant chaque réunion.

D. Examen de l'orientation future du sous-programme

(Point 5 de l'ordre du jour)

46. Le secrétariat a présenté un exposé d'introduction sur l'orientation future du sous-programme.

47. Le représentant de la Fédération de Russie a fait une déclaration.

48. Le Comité a pris note de l'orientation future du sous-programme en 2022. Le Comité a demandé au secrétariat de communiquer à l'avenir les informations relatives au sous-programme avant les sessions du Comité pour que ses membres puissent en délibérer.

E. Questions diverses

(Point 6 de l'ordre du jour)

49. Aucune autre question n'a été examinée.

Annexe III

Mandat du Groupe d'experts sur la connectivité énergétique et du Groupe d'experts sur l'accès de tous à des services énergétiques modernes, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'utilisation plus propre des combustibles fossiles

1. Le Groupe d'experts sur la connectivité énergétique et le Groupe d'experts sur l'accès de tous à des services énergétiques modernes, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'utilisation plus propre des combustibles fossiles mèneront les activités suivantes :

a) Examiner les questions liées aux cadres politiques nationaux, sous-régionaux et régionaux et recenser des mesures économiques, institutionnelles et réglementaires précises afin de faciliter la transition de la région vers un avenir énergétique plus durable ;

b) Établir des études régionales complètes sur l'état actuel et les perspectives d'avenir de certains domaines d'activité afin de recenser les problèmes et les difficultés qui pourraient être surmontés par la coopération régionale ;

c) Étudier les possibilités de renforcer la coopération avec d'autres organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales et les entreprises en élaborant des études conjointes et en participant à des activités communes telles que des enquêtes, des séminaires et des ateliers ;

d) Fournir au secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) des conseils sur la mise en œuvre du sous-programme sur l'énergie, y compris la formulation et la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités et de coopération technique dans la région ;

e) Examiner et aborder toute autre question qui leur est recommandée par le secrétariat ou demandée par le Comité de l'énergie de la CESAP.

2. Tous les États membres peuvent participer aux Groupes d'experts. Les experts qui assistent aux réunions sont nommés par les États membres sur la base de certains critères comme le fait d'avoir les connaissances techniques requises, l'expérience pratique et la volonté et la capacité de contribuer aux travaux de fond des Groupes d'experts. Le domaine des connaissances techniques requises doit être explicitement mentionné dans la lettre d'invitation transmise aux États membres par les voies de communication existantes.

3. Dans la pratique, les réunions des Groupes d'experts sont dirigées par le (la) président(e) et/ou les vice-président(e)s du Comité de l'énergie. Le (la) président(e) et les vice-président(e)s supervisent et coordonnent les travaux des Groupes d'experts et, dans la mesure du possible, recherchent les possibilités de regrouper et de rationaliser leurs activités.

4. Le secrétariat, en consultation avec le (la) président(e) et/ou les vice-président(e)s du Comité, peut inviter des experts de la société civile, du monde universitaire et du secteur privé à fournir des conseils et un soutien techniques essentiels en fonction des besoins.

5. Les Groupes d'experts font rapport au Comité et lui demandent conseil.

6. Les réunions des Groupes d'experts se tiennent en même temps que les réunions sur l'énergie organisées par le secrétariat.